

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Mercredi 11 Octobre 2017

**ETAIENT PRESENTS** : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Alain MANCEAU, Gérard BRIDIER, Robert BERNARD, Nicole BOURGOUIN, Antoine CHERPY, Isabelle HEURTEBIZE, Dominique FEVRIER, Mickaël DUPUIS.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mmes LE BRIS, LEBLANC , GAUTHIER, HUBERT et M. DENIS.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Alain MANCEAU.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- BILAN DE LA COMMISSION EMBELLISSEMENT
- RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC à FONTAINE-DANIEL  
REPLACEMENT DE 31 LANTERNES ET 4 MATS AVEC RÉFECTION DES CROSSES
- SÉCURITÉ ROUTIÈRE À FONTAINE-DANIEL / RUE DE LA DRAUMERIE
- PROJETS EN COURS : RÉNOVATION DU LOGEMENT / VESTIAIRES DU CLUB DE FOOTBALL / EXTENSION SALLE DE GUINEFOLLE
- CONVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL /relative à l'aménagement du centre-bourg dans l'emprise des RD5 et RD 249
- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ANNÉE 2015-2016)
- MODIFICATION DES STATUTS de MAYENNE COMMUNAUTÉ - Évolution des compétences
- QUESTIONS DIVERSES

BILAN DE LA COMMISSION EMBELLISSEMENT

Les membres de la commission embellissement font part des projets en cours ou à envisager. L'aménagement de la liaison douce le long de la RN 12 a été vu sur place : des bordures en bois vont être posées et au printemps des plantations de lierre seront mises en place. De l'arène granitique sera disposée le long des cheminements. L'aménagement des abords de l'école et du monument aux morts a été arrêté : des bordures en granit vont être posées pour matérialiser le cheminement pour accéder à l'école. Le revêtement sera réalisé en enrobé. Des massifs vont être implantés pour apporter une touche de verdure. Des pavés de granit seront placés le long du monument aux morts.

Devant la mairie, de nouvelles plantations vont également être faites. Des membres de la Commission iront chez le pépiniériste pour choisir sur pied l'arbre qui sera implanté sur la place de l'Eglise

## RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC à FONTAINE-DANIEL

### REPLACEMENT DE 31 LANTERNES ET 4 MATS AVEC RÉFECTION DES CROSSES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

#### Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
62 877,47 €	37 726,48 €	2 515,10 €	40 241,58 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

#### Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

40 241.58 €

Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554

#### Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :

40 241.58 €

Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE à FONTAINE-DANIEL / RUE DE LA DRAUMERIE

Monsieur le Maire indique que les services de Mayenne Ingénierie ont été contacté et sont venus à FONTAINE-DANIEL pour prendre en compte la problématique de la vitesse des véhicules. Le sujet sera revu lorsque des propositions auront été établies par ledit service. Ce dernier va également étudier les aménagements possibles dans le secteur de la Draumerie.

**PROJETS EN COURS : RÉNOVATION DU LOGEMENT / VESTIAIRES DU CLUB DE FOOTBALL / EXTENSION SALLE DE GUINEFOLLE**

- L'avant-projet de rénovation du logement sis 9 place de l'Eglise a été présenté. Il convient en l'état. Il est demandé à M. LE METAYER, le maître d'œuvre, de préparer le dossier de déclaration préalable et le document de consultation des entreprises.
- Les plans de restructuration des vestiaires sont de nouveau présentés. Quelques points sont à revoir avec M. HUGAIN l'architecte en charge du dossier : les sanitaires à placer à l'angle Nord Est, l'isolation des vestiaires, les marches, les issues de secours.
- Une première réunion avec la commission communale qui suivra le dossier d'extension de la salle de Guinefolle s'est tenue le 9 octobre en présence de M. Romain LEBLANC, l'architecte retenu pour ce projet. Les grandes lignes ont été données. Une rencontre est prévue le 23 octobre avec les présidents d'associations pour échanger sur l'avant-projet.

**CONVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL /relative à l'aménagement du centre-bourg dans l'emprise des RD5 et RD 249**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'établir une convention avec le Conseil Départemental de la Mayenne pour les travaux d'aménagement du centre-bourg sur les RD 5 et RD 249. Cette convention précise notamment les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement .

Après avoir pris connaissance de la convention, Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ANNÉE 2015-2016)**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation des maires de présenter à leurs Conseils Municipaux un rapport annuel sur la qualité des services de l'eau et de l'assainissement dans leur commune chaque année.

M. le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que les éléments quantitatifs et financiers sont communiqués et étudiés chaque année, à ST GEORGES-BUTTAVENT, dans le cadre du pré-budget de ces services, au mois de décembre, ainsi qu'au moment du Budget Primitif.

Concernant les éléments qualitatifs, il donne connaissance aux membres du Conseil Municipal, d'une synthèse des résultats enregistrés lors des visites de l'ARS qui confirme que l'eau distribuée à ST GEORGES-BUTTAVENT, est conforme aux normes destinées à la consommation humaine.

Il donne ensuite lecture du rapport annuel concernant la nature du service, les indicateurs techniques (ressources, démographie, abonnés, volumes produits et vendus) ; les indicateurs financiers (prix du M<sup>3</sup>, abonnement, charges d'exploitation et d'investissement du service, évolution et composantes de la tarification).

Le Conseil Municipal prend acte des éléments portés à sa connaissance et approuve les rapports inhérents aux Services d'Eau et d'Assainissement, selon les paramètres exposés ci-dessus.

La présente délibération et les rapport sus-évoqués seront transmis au représentant de l'Etat dans les formes légales.

## **MODIFICATION DES STATUTS de MAYENNE COMMUNAUTÉ - Évolution des compétences**

Un projet de modification des statuts est présenté ci-dessous sur la base des éléments validés par le Bureau le 23 mai dernier. Ce projet tient compte de l'abandon du transfert de la piscine de Lassay et de modifications mineures demandées en conformité à la loi NOTRe.

*Considérant que le projet de modification des statuts intègre le transfert de l'assainissement collectif et de l'eau potable à Mayenne Communauté, le Conseil Municipal de St-GEORGES-BUTTAVENT, après en avoir délibéré, ne valide pas le projet de modification des statuts et réaffirme sa volonté de garder lesdites compétences au niveau communal et non intercommunal.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique que la DDT vient de rendre un avis favorable pour la création d'un plan d'eau au lieu-dit Margantin d'une surface inférieure à 1000m<sup>2</sup>. Il est convenu de reprendre contact avec l'établissement Rochefeuille pour avancer dans l'aménagement de la zone humide et la création du plan d'eau.